



1205179702

DATE DEPOT : 2012-06-06

NUMERO DE DEPOT : 2012R051715

N° GESTION : 2012B11901

N° SIREN :

DENOMINATION : GMBA BAKER TILLY

ADRESSE : 53 avenue Hoche 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2012/04/18

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

NATURE D'ACTE : NOMINATION DE GERANT(S)

GMBA BAKER TILLY

Société à Responsabilité Limitée d'Expertise Comptable et de Commissaire aux Comptes
Au capital de 1.100 Euros
Siège social : 53, avenue Hoche - 75008 PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EN DATE DU 18 AVRIL 2012

Les Soussignés :

- M. Michel GIRE
- M. Alain BOUDOT
- M. Pascal MAULARD
- M. Olivier DEMOUCRON
- M. Philippe BORETTAZ
- M. Alain CARTIER
- Mme Danièle NIZERY
- M. Raymond DORGE
- Melle Pascale BELLUARDO
- M. Jacques DE NUCE DE LA MOTHE
- M. Yannick SOUCHET

Seuls Associés de la société GMBA BAKER TILLY, ont conformément à l'article 14 des statuts adopté les résolutions suivantes:

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including a large 'G' and 'y' on the left, and several other initials and names on the right.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de co-Gérant pour une durée indéterminée :

M. Michel GIRE
Né le 26.06.1958 à Poitiers
De Nationalité Française
Expert-Comptable et Commissaire aux comptes
Demeurant 90, rue Bobillot - 75013 PARIS

M. Michel GIRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

M. Michel GIRE aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, sur justificatifs.

M. Michel GIRE déclare accepter ce mandat et n'être frappé d'aucune mesure ni exercer aucune fonction lui en empêchant l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de co-Gérant pour une durée indéterminée :

M. Pascal MAULARD
Né le 09.10.1961 à PARIS
De Nationalité Française
Expert-Comptable et Commissaire aux comptes
Demeurant 3, Chemin de la Haarderie - 91140 VILLEBON SUR YVETTE

M. Pascal MAULARD exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

M. Pascal MAULARD aura droit au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, sur justificatifs.

M. Pascal MAULARD déclare accepter ce mandat et n'être frappé d'aucune mesure ni exercer aucune fonction lui en empêchant l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Handwritten notes and signatures in the bottom right corner, including a large checkmark and the number 32.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à la Gérance ou à toute autre personne qu'elle se substituerait à l'effet de :

- requérir l'inscription de la Société à l'ordre des Experts Comptables et à la Compagnie de Commissaires aux comptes
- publier un avis de constitution dans un journal d'annonces légales et effectuer le dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce des documents requis par la loi,
- requérir l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
- signer toutes pièces, quittances et décharges,
- et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Fait à Paris
Le 18 Avril 2012



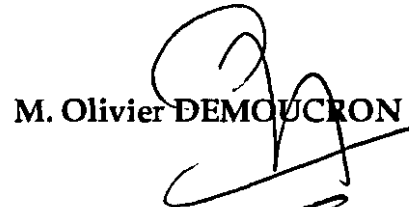
M. Michel GIRE



M. Alain BOUDOT



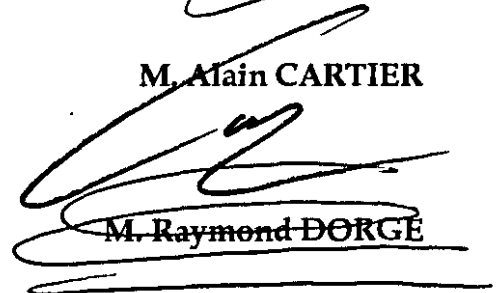
M. Pascal MAULARD,



M. Olivier DEMOUCRON



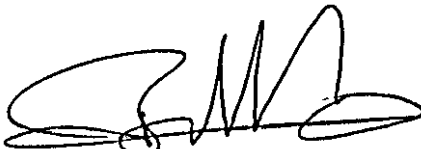
M. Philippe BORETTAZ



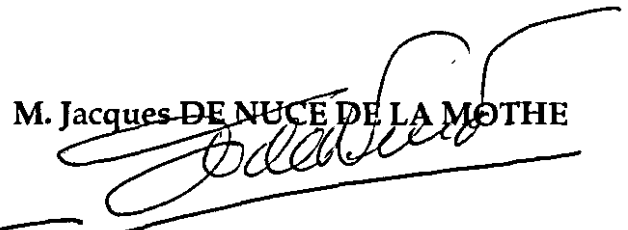
M. Alain CARTIER



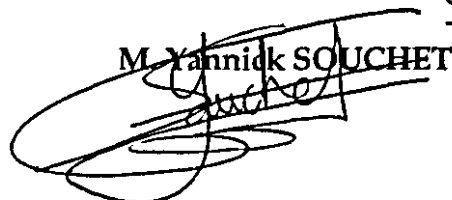
Mme Danièle NIZERY



Melle Pascale BELLUARDO



M. Jacques DE NUCE DE LA MOTHE



M. Yannick SOUCHET